



N°2013.369.CP

Signée le	08/04/13
Date d'envoi en Préfecture	09/04/13
Identifiant Acte	A033-223300013-20130408-128693-DE-1-1_0
Date de Publication au RAAD	10/04/13

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 8 avril 2013

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : M. Jean-Pierre BAILLE, M. Jean-Jacques BENOIT, M. José BLUTEAU, M. Philippe CARREYRE, M. Bernard CASTAGNET, M. Jacques CHAUVET, M. Yves d'AMECOURT, M. Jean-Marie DARMIAN, M. Jean DARREMONT, M. Alain DAVID, Madame Isabelle DEXPERT, M. Michel DUCHENE, M. Bernard DUSSAUT, M. Bernard FATH, M. Jacques FERGEAU, M. Michel FROUIN, M. Christian GAUBERT, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, M. Michel HILAIRE, Mme Martine JARDINE, Mme Anne-Marie KEISER, M. Serge LAMAISON, M. Alain LEVEAU, M. Xavier LORIAUD, M. Philippe MADRELLE, M. Francis MAGENTIES, M. Alain MAROIS, M. Guy MARTY, M. Jacques MAUGEIN, M. Christian MUR, M. Jean-Jacques PARIS, M. Robert PROVAIN, M. Alain RENARD, M. Jacques RESPAUD, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre YERLES

Excusés : Madame Christine BOST, M. Philippe DORTHE, M. Sébastien HOURNAU, M. Daniel JAULT, Mme Edith MONCOUCUT, M. Vincent NUCHY, M. Gilles SAVARY, M. Jean TOUZEAU, M. Dominique VINCENT

Affaire délibérée : Domaine départemental de Faleyras - attribution d'une aide départementale de fonctionnement à l'Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras (ASACAF)

CDR : DSA - SAPS
Vice-présidence : Culture, Sport, Vie associative
Commission : N° 12 - Développement sportif
N° chrono : 103

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMISSION PERMANENTE**

Réunion du 8 avril 2013

**Domaine départemental de Faleyras - attribution d'une aide départementale de fonctionnement
à l'Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras (ASACAF)**

Mesdames, Messieurs,

Le Domaine Départemental de Faleyras, propriété du Conseil Général, est un circuit permettant la pratique du sport automobile en Gironde.

Par Convention d'Occupation Temporaire (C.O.T.) signée le 07/08/2009 et prorogée jusqu'au 1^{er} septembre 2013 (CP19/10/2012), le Département de la Gironde a autorisé l'Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras (ASACAF) à occuper à titre précaire et révocable le Domaine Départemental de Faleyras.

Une Convention de subventionnement, venant en complément de la C.O.T., a été signée entre le Département et l'ASACAF le 07/08/2009 pour soutenir financièrement l'Association gestionnaire.

Il convient donc de proroger cette convention de subventionnement par un avenant et de reconduire l'aide au fonctionnement à hauteur de 20 500 € pour la durée de la C.O.T.

Les crédits nécessaires seront imputés sur les lignes suivantes :

Politique Libellé	Secteur Libellé	Programme	Opération	Type d'aide	Imputation	Somme en €
2: Cohésion, vie sociale épano	25: Sports	C12P078 APPUI AU MOUVEMENT SPORTIF	P078O010 Aide au fonctionnement des clubs sportifs	Aide aux clubs sportifs	6574//32	20 500,00

En conséquence, la présente délibération consiste à :

- accorder à l' A.S.A.C.A.F., une subvention de fonctionnement d'un montant global de 20 500 € pour la durée de la Convention d'Occupation Temporaire,
- autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.


Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Les propositions de Monsieur le Président du Conseil Général sont adoptées.

Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 8 avril 2013.

Le Président du Conseil Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Madrelle', with a horizontal line underneath.

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du
Canton de Carbon-Blanc

Edité le : 18 avr. 2013

FONCTIONNEMENT

Domaine départemental de Faleyras - attribution d'une aide départementale de fonctionnement à l'Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras (ASACAF)

Liste des subventions – CP du 8 avril 2013

N° Dossier de Délibération	Imputation	Nom Bénéficiaire	Sectorisation Subvention	Type d'aide	N° Subvention	Adresse	Libellé de la subvention	Montant de la subvention en €
16714	6574//32	ASSOCIATION CIRCUIT AUTOMOBILE DE FALEYRAS	Canton - TARGON	Aide aux clubs sportifs	11417 - 1	. 33760 FALEYRAS	subvention de fct 2013	20 500,00

Nombre de subventions : 1.

Somme des subventions : 20 500,00 €.

AVENANT 2013 A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT
SIGNEE LE 07/08/2009 AVEC L'ASA CAF DANS LE CADRE DE
LA CONVENTION D'UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
DE FALEYRAS

Entre :

Le Conseil Général de la Gironde, représenté par son Président, Monsieur Philippe MADRELLE,
Esplanade Charles de Gaulle 33074 Bordeaux Cedex,

Et :

L'ASA- Circuit de Faleyras (ASA-CAF) représentée par son Président, Monsieur Michel PERRIN

Article 1 : montant de la subvention et conditions de paiement

L'article 3 de la convention de subventionnement signée le 07/08/2009 est ainsi modifié :

«la subvention est imputée sur les crédits du programme P 078 O 010 «aide aux clubs sportifs» du budget départemental.

Le montant de la subvention pour l'année 2013 s'élève à la somme de 20 500 € (vingt mille cinq cents euro).

Ceci en vertu de l'article 7 de la Convention d'Occupation Temporaire du domaine départemental de Faleyras (signée le 07/08/2009) exonérant l'ASA CAF de toute redevance.

Les autres alinéas et articles de la convention signée le 07/08/2009 sont sans changement.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires, le

Le Président de l'ASA-CAF

Le Président du Conseil Général de la Gironde

Michel PERRIN

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général
Du canton de Carbon-Blanc